

FR. 2051

CORPS LÉGISLATIF.

Coe
FR
1798

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

O P I N I O N

DE

J. P. F. DUPLANTIER,

Député de la Gironde,

SUR L'IMPOT DU TABAC.

Séance du 21 fructidor an 6.

CIToyENS LÉGISLATEURS,

EN demandant la parole pour défendre le projet de résolution qui vous a été présenté par votre commission des finances sur le tabac, je ne viens point appuyer ni contredire les principes que j'ai entendu professer sur la

3

A

THE NEWBERRY
LIBRARY

théorie des contributions publiques. Un temps viendra , au sein de la paix , où il sera permis de se livrer sans danger à cette grande discussion ; mais ici nos besoins ne peuvent s'ajourner , & tout doit céder à la nécessité de soutenir glorieusement les efforts du génie de la liberté , & de mettre dans les mains du gouvernement des moyens formidables , pour qu'il puisse lutter avec la supériorité ordinaire de la grande nation contre les restes de la coalition gigantesque , de la perfidie , du crime & de la barbarie ; il faut , en un mot , détruire Carthage , & ajouter au titre glorieux de libérateurs des peuples , celui plus précieux encore de bienfaiteurs de l'humanité & de pacificateurs de l'Europe.

L'impôt sur les fabricans de tabac , qui vous offre une rentrée de dix millions , contribuera en partie à ce grand œuvre. Cet impôt ne peut rappeler le monopole infame sur cette matière dont la révolution a fait justice. Il n'en gêne , comme lui , ni la culture , ni le commerce , ni la fabrication ; & c'est , suivant moi , de tous les impôts indirects , celui qui est le moins imparfait & le moins onéreux. On ne peut faire aucune comparaison raisonnable entre ce qu'on propose & ce qui existoit autrefois , & une foible patente spéciale de quelques centimes par livre de tabac est une chose si modique & si simple , qu'en vérité , dans les momens difficiles où nous nous trouvons , l'on ne peut se récrier contre une proposition qui n'offre point les désavantages & les entravés que présentent presque tous les autres impôts indirects.

On a prétendu que le tabac étoit devenu un objet de première nécessité. Je nie cette assertion ; car , indépendamment du grand nombre d'individus qui , dans les communes populeuses , n'en fait pas usage , il est beaucoup de départemens où il n'existe que deux ou trois personnes dans les communes rurales qui en aient contracté l'habitude ; elle n'a pu même être introduite dans nos campagnes que

contre la nature des choses ; les travaux pénibles & la frugalité des cultivateurs vous répondent assez du peu de besoin qu'ils ont de chercher des moyens sécrétaires autres que ceux que leur offre une transpiration abondante , qui est même pour eux une déperdition réelle.

Le tabac tient le milieu entre les objets considérés comme faisant partie des premiers besoins de l'homme & ceux qu'on regarde comme étant l'apanage du luxe ; il doit par conséquent concilier les opinions des divers systèmes que j'ai entendu soutenir sur la matière que doit plus spécialement atteindre l'impôt ; & quand je dis qu'il occupe ce point intermédiaire , j'ai pour moi la certitude qu'il existe plus d'individus qui n'en ont pas l'usage , que de ceux qui en ont contracté l'habitude , & sur-tout l'exemple de personnes qui regardant le tabac comme l'un de leurs premiers besoins & ayant été par des circonstances imprévues mises dans le cas de ne pouvoir s'en procurer , ont fini par en perdre l'usage sans éprouver aucun dérangement.

Le tabac peut donc être imposé sans danger ; & la manière dont l'impôt est proposé le rend , pour ainsi dire , insensible.

Ce qui aggrave la condition du peuple dans la perception des impositions indirectes , c'est sur-tout les frais que cette perception occasionne ; & ici vous avez l'avantage inappréciable de voir que ces frais seront presque nuls ; tandis que la manière dont cette partie étoit administrée dans l'ancien régime nécessitoit une dépense double de ce qui rentroit au trésor public.

Le commerce , la fabrication , la culture , dans la plus grande partie de la France , tout ce qui tient en un mot à la liberté , étoit prohibé sous l'ancien régime ; & ici , au contraire , tout cela est libre & permis. Le nouveau système , bien loin de nuire à l'industrie nationale , pourroit au contraire lui donner une plus grande activité , si nos relations commerciales pouvoient se concilier avec une restriction

plus sévère sur l'importation. Mais gardez - vous bien , citoyens représentans , d'adopter l'amendement qui vous a été fait , d'assujettir à un droit , quelque modique qu'il soit , la feuille indigène : c'est alors que l'impôt seroit senti par le peuple , & qu'il provoqueroit de justes plaintes de la part du cultivateur.

Gardez-vous sur-tout de jeter un regard en arrière sur le projet dont notre collègue Pison - Dugalland vous fit l'apologie dans la séance du 19 de ce mois. Ce projet a été rejeté , à une immense majorité , après une discussion aussi lumineuse que solennelle ; & quoiqu'il ait été dit qu'un membre du Conseil des Anciens en a parlé avec éloge lors du rapport qu'il fit de la première résolution sur cette matière , il n'en est pas moins constant que ce projet étoit & seroit toujours contraire aux principes de la liberté , destructif de l'industrie nationale , & désastreux pour l'agriculture.

Il tendoit à augmenter considérablement les droits d'entrée sur les tabacs étrangers & à les porter à une somme telle qu'elle auroit été double de leur véritable valeur ; droits qui seroient cependant devenus nuls par le privilège qu'accorderoit ce projet aux cinq manufactures nationales , qu'il rétablirait , de ne pas y être assujetties ; car nul fabricant particulier ne s'en seroit approvisionné par la voie ordinaire du commerce , si toutefois , avec ces établissemens privilégiés , il eût pu exister des manufactures particulières ; ce qui est physiquement impossible , à moins que la contrebande n'eût été facile & abondante. Mais comme on ne doit pas le supposer , il est évident que ce projet alloit sur-le-champ frapper de stérilité l'industrie individuelle , & réduire dans l'état le plus déplorable ces nombreux fabricans & ouvriers que la révolution a fait éclore & qui vivifient la culture du tabac dans la plupart de nos départemens , qu'elle fertilise & enrichit. Il auroit bien véritablement produit un privilège exclusif , quelque soin qu'on eût apporté à dire

que la fabrication particulière étoit entièrement libre, puisqu'aucun fabricant n'eût pu soutenir la concurrence, & la constitution a proscrit tous les privilèges. C'étoit, en un mot, rétablir l'ancien monopole sous d'autres formes, & sans en présenter tout l'odieux & toutes les vexations ce projet eût produit à peu près le même effet. Ce monopole seroit devenu, comme autrefois, en définitif, l'apanage d'une compagnie ou de fermiers non moins avides à grossir leur fortune individuelle au détriment de la République, & par la ruine d'une foule de spéculateurs utiles & d'artisans laborieux, qui, depuis l'aurore de notre liberté, ont considérablement agrandi cette branche d'industrie. Toutes les communes commerçantes ont assez éprouvé de pertes & de malheurs, pour avoir des droits sacrés à sa conservation dans toute sa plénitude.

Notre collègue Pison a dit que ce projet n'excita, dans le temps, des réclamations générales, que parce qu'on vouloit frapper d'un impôt particulier la culture du tabac dans l'intérieur de la France; ce qui fit que Villers eut contre son projet les cultivateurs & les fabricans, tandis qu'en abandonnant ce dernier point, il n'y auroit de réclamations fondées que de la part des fabricans seuls; comme si l'on ne devoit avoir aucun égard aux justes réclamations des hommes utiles & laborieux qui vivifient le commerce & l'industrie; comme si l'agriculture n'étoit pas également frappée par le privilège qu'auroient les manufactures nationales de s'approvisionner chez l'étranger sans payer des droits d'entrée, & sur-tout par la ruine & inactivité des fabrications particulières; comme si, en un mot, la diminution qui en résulteroit nécessairement dans la consommation ne diminueroit pas la culture de nos départemens du nord. Ce résultat seroit d'autant plus désastreux qu'il auroit le double désavantage de paralyser un revenu précieux pour le cultivateur, & de diminuer les engrais qui contribuent si puissamment à accroître les richesses de l'agriculture. Je n'ignore pas qu'on a prétendu

que le tabac effrite la terre ; & cela seroit vrai si on ne lui rendoit aucun des principes que cette plante lui a enlevés ; mais comme ses débris sont très-considérables , le tabac rend plus à la terre qu'il ne lui a consommé de substance. S'il étoit nécessaire de vous le prouver, je vous dirois que plus les plantes ont de hauteur & de surfaces extérieures , & plus elles s'approprient de principes de végétation dans le torrent des sucs substantiels & nourriciers que charie l'atmosphère , & qu'elles fixent ainsi sur le champ qui leur donna le jour & identifient à la terre dans laquelle le soc de la charue les enfouit ; mais l'expérience particulière du cultivateur me dispense d'entrer dans des explications plus étendues , & tous ceux de nos collègues qui ont été à portée d'observer les résultats de la culture du tabac , vous diront que le plus beau champ de bled est celui qui a donné , l'année précédente , une abondante récolte de tabac.

Quel peut donc être réellement l'avantage du projet de Villers ? de donner, dit-on , un produit plus abondant & plus certain. Je répondrai d'abord que je ne puis concevoir aucun avantage pour la République , lorsque vous paralysez une partie de son commerce & de son agriculture , parce que c'est là qu'est sa véritable richesse. Je dis ensuite , comme Bailleul , qu'il faudroit , pour relever les anciennes manufactures nationales , une mise dehors immense ; & , d'après les calculs de notre collègue Riou , dans son opinion du 26 frimaire dernier , que je tiens à la main , il est prouvé qu'il faudroit au moins une avance de 19,347,500 francs , laquelle avance , en supposant que les manufactures nationales eussent le succès le plus complet , ne donneroit de produit à la fin de la première année que 21,000,000 , & par conséquent de bénéfice net , c'est-à-dire , de revenu seulement , 1,652,500 francs : encore faut-il une année de préparation pour commencer la vente ; ainsi vous n'auriez même ce modique produit qu'en l'an 8. Peut-on , d'après cela , hasarder en ce moment , où les besoins sont les plus

urgens, une avance de près de 20 millions pour avoir un résultat aussi foible ? Toutes ces considérations doivent donc vous déterminer en faveur du nouveau projet de la commission, qui n'apporte aucune entrave à la culture, ni à l'industrie individuelle, & qui vous donnera un produit réel, sans avance, privilège, ni monopole.

Mais l'on a dit que ce nouveau projet est inexécutable. Sans doute il a des imperfections, comme en aura toujours ce qui sera l'ouvrage des hommes; mais c'est le moins imparfait & le moins vexatoire de tous les projets qui ont été présentés. La fraude ni l'arbitraire ne nuitont point d'une manière sensible à la perception de l'impôt, si les administrations municipales remplissent leurs devoirs avec le zèle paternel qui doit les caractériser : & l'on doit compter pour beaucoup l'inutilité de nouvelles régies, & l'avantage de populariser ainsi l'impôt indirect. Si vous supposez les administrations malveillantes ou passionnées, je conçois qu'on pourroit avoir quelques craintes. Ce ne seroit pas alors seulement à l'impôt du tabac qu'elles porteroient atteinte, mais à toutes les lois de la République, & vous devez à cet égard vous reposer entièrement sur la surveillance du Directoire exécutif, & sur les moyens répressifs que la constitution a placés dans ses mains.

Quant aux calculs de notre collègue Pison, je ne puis ni les avouer, ni les contredire, ni les regarder comme plus exacts que ceux de Bailleul. D'ailleurs, veuillez considérer, citoyens représentans, que la liberté de la culture & de la fabrication du tabac en a considérablement accru la consommation. D'ailleurs, l'expérience nous fera connoître les imperfections qui pourroient exister dans la loi proposée, & vous fournira les moyens d'y remédier.

Je dois observer en finissant, que si je vote pour l'impôt du tabac & pour le projet de la commission, je suis bien éloigné de vouloir favoriser ceux qui en ont calculé les

chances pour emmagasiner le tabac fabriqué, & je desire que la commission cherche les moyens de les atteindre.

Je réclame donc la question préalable sur tous les anciens projets, sur tous les amendemens qui auroient pour but d'affujettir à quelque droit la feuille indigène, & qu'on aille aux voix sur le projet actuel de la commission, dont je demande l'adoption, en y ajoutant l'amendement que je viens de proposer.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Fructidor an 6.